

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

|                                      | 3 mois   | 6 mois | 1 an   |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville.....                    | »        | »      | 8 fr.  |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr.    | 5 fr.  | 9 fr.  |
| Autres départements.....             | 3 fr. 50 | 6 fr.  | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES.....            | 50 —     |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### La loi de 3 ans et la Russie. — Contre les accapareurs. — Et le budget de 1913 ?

On parle, enfin. En réponse aux questions précises relatives à ce que serait l'attitude de la Russie en cas de conflit franco-allemand, certaines bouches s'ouvrent. Nos alliés amélioreraient les voies stratégiques, ils envisageraient la possibilité de créer deux corps d'armée sur la Vistule. Ceci n'est pas nouveau, particulièrement en ce qui touche le dernier point. Il suffit pour être au courant de cette prétendue nouveauté d'avoir suivi les travaux de la Douma qui discutait sur ce sujet il y a quelques mois.

Deux corps d'armée... Il y en avait six autrefois en Pologne. Sans être dans le secret des dieux, on peut savoir que M. Delcassé a été en Russie pour parler de cette question et de quelques-unes du même genre qui nous appaurent lorsque notre diplomatie découvrit que l'entrevue de Potsdam n'était pas qu'une politesse. Ou alors, c'est une politesse sans gracieuseté à notre endroit. Quels sont les résultats obtenus par notre ambassadeur ?

Mystère, répond-on ; vous ne voudriez pas tout de même que ces graves affaires se traitassent sur la place publique. A voir ce qui résulte de les entourer d'ombre, on est tenté de répliquer : pour quoi pas ? A tout le moins, le gouvernement peut répéter à la tribune ce qu'il fait dire par les journaux amis ou par des officieux. Le pays veut savoir, alors qu'on lui affirme qu'il joue sa destinée, quel est exactement le péril dont il est menacé, quels sont les concours certains sur lesquels il peut compter.

Sur la plainte suivie d'enquête, de plusieurs Syndicats commerciaux, un sucrier va être poursuivi pour accaparement. Le juge d'instruction a fait la preuve qu'en septembre 1912, ce commerçant avait raffé tous les sucres disponibles, soit trois cent quatre-vingt mille sacs. La conséquence de cette thésaurisation est qu'on a payé le sucre trop cher. Et cette hausse n'a profité ni au fabricant, ni à l'intermédiaire, mais seulement à spéculateur.

Il faut dénoncer sans cesse ces agissements avec l'espoir que la justice sera impitoyable envers ceux qui s'y livrent. Car à l'ordinaire la justice est trop tendre envers eux, sous prétexte que la preuve du délit est difficile à faire, cela est certain. Comment distinguer le négoce loyal de la spéculation. On peut malaisément enregistrer ces nuances dans les textes. Il n'empêche que la chose n'échappe point au bon sens, car elle est surtout une constatation de fait. La plainte des Syndicats en est une preuve.

Depuis de longues années, on parle de réglementer les marchés commerciaux de façon à empêcher les cours fictifs. Mais on ne fait rien. L'opinion publique devrait s'émouvoir pour hâter une solution. Malheureusement la Bourse du commerce est très loin du consommateur. Que celui-ci se persuade donc que la spéculation lui fait de temps en temps payer le pain et le sucre plus cher qu'ils ne valent. Cela n'est peut-être pas la cause de la vie chère, mais c'en est sûrement l'une des raisons.

Et le budget de 1913 ? Il va de plus en plus mal. Une fois encore, voilà ce budget de Tantale éloigné de nous par la Commission du budget qui a pris la résolution suivante : « La Commission a décidé de demander au ministre des finances de lui proposer d'autres ressources pour assurer l'équili-

bre du budget. Elle pense qu'il est désirable que ces ressources soient obtenues par des mesures d'ensemble et non par une série de petites taxes qui inquiètent toutes les branches de l'activité nationale. »

Elle n'a pas tout à fait tort la Commission du budget : elle a simplement tort d'avoir raison à cette époque de l'année. Car nous sommes en juin, pourvus déjà de six douzièmes provisoires. S'il faut maintenant remanier toute la loi de finances, réveiller des projets, étudier des systèmes nouveaux, six douzièmes ne suffiront pas : il en faudra sept, huit, neuf peut-être.

Le pays, certes, ne prendrait aucune alarme à voir ses représentants siéger en août et septembre. Même, cette activité lui donnerait quelque satisfaction. Mais les élus, mais le ministère seront-ils de cet avis ? Cela est douteux. Les séances des mois chauds sont dangereuses pour le pouvoir. En attendant que la question soit résolue, il n'y a pas de budget. Il n'y a pas que cela, d'ailleurs, qui fasse défaut. Il n'y a à proprement parler rien du tout de ce qu'il devrait y avoir. Tel est le résultat obligé de cette fâcheuse méthode de travail qui consiste à tout entreprendre : on n'achève rien.

### A L'ÉTRANGER

#### Le conflit balkanique

On peut considérer comme certaine la réunion prochaine à Saint-Petersbourg des quatre premiers ministres balkaniques. MM. Venizelos et Pachitch ont fait annoncer leur départ. Les éclaircissements que demande M. Danef ne sauraient l'empêcher de participer à la conférence.

Les réserves que fait la Bulgarie enveloppent des vues politiques ; mais elles portent sur la procédure. La situation peut se définir ainsi : la Bulgarie, comme ses alliés, accepte l'arbitrage, mais elle n'est pas d'accord avec eux sur la rédaction du compromis d'arbitrage. Dans les circonstances spéciales où le débat va s'engager devant l'empereur de Russie, nous estimons que les parties ont tout intérêt à faire sur ce point confiance à l'arbitre et à le prier, par une méthode qui a des précédents, de rédiger lui-même le compromis.

La Bulgarie, son roi et son premier ministre ont eu dans la formation de l'alliance balkanique un trop beau rôle pour qu'on puisse garder le moindre doute quant à leur décision finale. Si l'arbitrage du tsar était rendu impossible par une opposition bulgare, il y aurait dans le monde slave une impression formidable de scandale. Ce que le tsar en effet se propose de faire, c'est d'assurer à l'idée slave l'harmonie dont elle a besoin. Pour y réussir, il doit compter sur l'appui de tous.

LE FURETEUR.

## LES Troupes Noires au Maroc

Tout ce qui touche aux troupes noires intéresse la défense nationale, puisque, dans l'hypothèse même où ces vaillants soldats ne devraient jamais être utilisés sur les frontières de la France métropolitaine, ils auraient du moins pour mission de remplacer, dans l'Afrique du Nord, des unités ainsi rendues disponibles pour venir renforcer nos corps d'armée de l'Est. Ceux-là donc encourraient une grave responsabilité qui, par inattention ou pour tout autre cause, permettraient au découragement de s'introduire dans nos bataillons africains, et en ruinerait pour l'avenir le recrutement. Or, les officiers qui ont servi dans les troupes noires au Servi-

nies, et qui y servent aujourd'hui au Maroc, sont d'accord pour dire que le rendement de ces troupes a très sensiblement diminué.

Nous trouverons les causes de cette diminution de valeur dans un recrutement défectueux, une instruction insuffisante et souvent nulle, un mode d'utilisation qui décourage.

Un recrutement hâtif a fait envoyer au Maroc une assez forte proportion de noirs inaptes à y servir, soit qu'ils aient été l'objet d'une sélection physique insuffisante, soit qu'ils aient dû être recrutés dans des races que leurs conditions de vie et leur caractère ne prédisposaient pas à servir dans une troupe de mercenaires.

Faute de temps et aussi faute de cadres, l'on a dû embarquer un très grand nombre de jeunes soldats d'une instruction militaire à peu près nulle, dont la plupart devaient tirer pour la première fois au feu. Les qualités de fidélité et de bravoure qui sont le propre du Sénégalais ne suffisent pas en face d'un ennemi aussi astucieux et aussi adroit que le Marocain, et il n'est pas étonnant que les pertes subies soient parfois hors de proportion avec l'effet utile produit.

Le Sénégalais, enfin, est mis au Maroc dans de telles conditions de non confort matériel et moral, qu'il ne s'y plaît pas, n'y rengage pas et ne désire pas y revenir. Il partira donc, le plus souvent avec une mentalité nouvelle acquise au contact des autres troupes, et qui ne vaudra pas celle qu'il avait primitivement.

Cette situation est-elle désespérée ? Non, certes. Le noir s'acclimata parfaitement dans l'Afrique du Nord ; mais il ne faut y envoyer que des sujets sains et vigoureux, ayant atteint leur plein développement physique, recrutés seulement parmi les peuplades rustiques de l'intérieur et non dans les races amollies de la Côte ou des grands centres.

Ainsi recrutés, il faudra prendre pour temps, six mois au moins, pour les instruire et en faire de vrais soldats, car une troupe ne s'instruit ni ne s'organise sur la ligne de feu ; on n'enverra au Maroc que des unités constituées avec leurs cadres du temps de paix.

Tant valent les cadres, tant vaut la troupe, et cela est surtout vrai d'une troupe jeune ; or les expédients auxquels l'on a eu recours en ces derniers temps n'ont pas réussi à donner à l'armée coloniale les cadres subalternes dont elle a besoin pour fournir l'effort qu'on lui demande ; c'est donc dans l'augmentation et dans l'amélioration des cadres qu'il faut chercher la solution.

Il faut aussi se garder de donner aux noirs d'autres chefs que ceux qui ont l'habitude de les commander, car on ne conduit pas un Sénégalais comme un Arabe, et les traditions de l'armée d'Afrique sont bien différentes de celles de l'armée coloniale, en ce qui concerne la façon de traiter les indigènes. On laissera donc aux officiers de l'armée d'Afrique le soin de conduire les tirailleurs algériens, et aux officiers coloniaux celui de commander les Sénégalais.

L'officier des troupes coloniales saura ménager l'amour-propre du noir, qui souffre du mépris qu'affectent d'avoir pour lui l'Algérien et le Tunisien et ne comprend pas qu'à égalité de pertes, les Sénégalais reçoivent moins de récompenses que les autres troupes aux côtés desquelles ils se battent.

Combien tous ces écueils seraient plus facilement évités si l'on cantonnait les troupes coloniales dans une même région, dans le Sud, par exemple, la région du Nord étant réservée à l'armée d'Afrique ! Il serait possible de grouper les unités sénégalaises en des points convenablement choisis, et d'y installer leurs smalas.

Le noir n'est pas un nomade : entre deux colonnes, il aime à re-

trouver un coin qui lui rappelle son pays, les cases rondes, les femmes et les mets soudanais. On accroîtrait l'illusion en approvisionnant cette région en denrées tropicales, ce qui serait rendu très facile par le service que l'on vient de créer entre le Maroc et le Sénégal. Ainsi installés dans des conditions leur donnant toutes les satisfactions possibles au double point de vue matériel et moral, les Sénégalais resteraient au Maroc, comme ils restent à Madagascar, et l'on ne risquerait pas de voir des relèves entières composées de jeunes recrues avec lesquelles tout serait à recommencer.

Il est donc grand temps de clore l'ère des polémiques stériles, et il faut ne retenir qu'une chose : la matière première reste ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire excellente. Pour en forger un outil de première valeur, il faut du temps, de la patience et de la méthode.

Emile CHAUTEUPS,  
Sénateur de la Haute-Savoie,  
Ancien ministre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 juin (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DRON  
VICE-PRÉSIDENT

On discute le projet relatif aux maladies professionnelles et à l'extension aux maladies d'origine professionnelle, du bénéfice de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

M. Gilbert-Laurent, rapporteur, continuant son discours de jeudi dernier, rappelle que les représentants autorisés des intéressés : les Chambres de commerce, acceptent le principe de la loi.

La Chambre a admis le principe de la réparation pour les maladies professionnelles dans trois cas. La Commission propose de créer deux cas nouveaux : l'intoxication par le plomb et l'intoxication par le mercure.

M. Paul Beauregard admet le principe de l'extension du risque professionnel aux maladies professionnelles, mais il signale une innovation grave, c'est de transformer et d'appliquer la loi de 1898, non plus seulement à un fait certain comme l'accident, mais à une présomption, comme l'origine professionnelle de la maladie.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

L'élection de M. Taudières, élu député des Deux-Sèvres est validée. M. François Fournier a déposé à nouveau la motion qu'il avait commencée à développer il y a quelque temps, et qui invitait le gouvernement à ouvrir des négociations en vue de la constitution d'un Parlement international.

Cette motion est repoussée par 419 voix contre 142. La Chambre reprend la discussion du projet de loi de 3 ans. M. Benazet qui est allé dans les Balkans pour faire une enquête dit-il, et pour se documenter sur la guerre moderne, en est revenu partisan de l'armée nationale de métier. Il se déclare partisan de la loi de 3 ans.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Séance du 19 juin

Dans sa séance du matin, la Chambre a continué la discussion de la loi de 3 ans.

M. Benoist discute le contre-projet de M. Jaurès. Le contre-projet est repoussé par 496 voix contre 77. M. Rognon développe un projet tendant à réduire à 18 mois le temps de service.

Par 502 voix contre 71, ce contre-projet est repoussé.

Dans la séance de l'après-midi, M. Jaurès développe son interpellation sur les incidents récents du Maroc.

M. Pichon répond et un ordre du jour de conférence est voté à mains levées.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur les incidents militaires et les perquisitions dont ils ont été le prétexte.

MM. Noël, Denis, Vaillant, Poullain prennent la parole et la suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

## SÉNAT

Séance du 19 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat adopte un certain nombre de projets d'intérêt local et revient à la discussion du projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombreuses.

L'article 2 est renvoyé à la Commission.

L'article 3, qui fixe le taux de l'allocation (60 fr. au minimum, 90 fr. au maximum), est adopté.

M. Paul Strauss demande, par voie de disposition additionnelle à l'article 3, que l'allocation soit majorée de 25 0/0 si les chefs de famille ou la veuve faisaient partie depuis cinq ans au moins d'une Société de secours mutuels au moment où ils se sont trouvés privés de ressources suffisantes pour élever leurs enfants.

Le rapporteur dit que la Commission repousse cette disposition ; elle considère qu'il n'y a pas là un encouragement efficace à la mutualité.

Le ministre du travail défend, au contraire, la disposition additionnelle, qui, malgré cela, est repoussée par 144 voix contre 126.

Sur l'article 7, qui met les deux cinquièmes de la dépense à la charge de l'Etat et les trois cinquièmes répartis entre les départements et communes, M. Rey demande que la répartition soit faite entre l'Etat, le département et la commune d'après le barème fixé par la loi de 1905, relative à l'assistance aux vieillards, barème plus favorable pour les départements et les communes qui ne supportent que 50 0/0 de la dépense dont 15 0/0 seulement pour le département.

Avec le système de la Commission, dit M. Rey, leur charge sera de 60 0/0 dont 30 0/0 pour le département.

La commission demande que la discussion de ces articles 7 à 10 soit suspendue jusqu'à ce qu'elle ait pu examiner les amendements. Il en est ainsi ordonné.

La suite de la discussion est renvoyée.

Séance du 19 juin 1913

Le Sénat vote le projet de loi tendant à proroger l'application de la loi du 24 octobre 1904 qui a maintenu aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie en territoire civil, le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat.

Le Sénat s'occupe du projet relatif à la sincérité du vote.

Les articles 1 et 2 sont réservés ; l'article 3 instituant la cabine d'isolement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée.

## Au Maroc

### Le général Franchet à Casablanca

Le général Franchet d'Espérey est arrivé à Casablanca le 17.

Il a trouvé la colonne Mangin en excellent état. Des détails de source indigène confirment qu'au cours des derniers combats, les pertes des Chleus ont été considérables ; elles sont évaluées à 140 le 8 juin, et 400 le 10.

L'impression jusqu'à Marrakech a été considérable.

### Succès espagnol

Une dépêche officielle de Larache, annonce que la colonne Syl-

vestre a fait, avec succès, une opération d'ensemble dans le territoire d'El-Ksar, châtiant durement l'ennemi qui fut repoussé avec de grosses pertes.

Du côté espagnol, il y a eu un soldat indigène et un tambour du régiment de Covadonga tués. Un lieutenant du même régiment a été blessé.

Le colonel Sylvestre est promu général.

## LA CHANSON

### JEUX DE PRINCES

Air : Petit Chagrin.

I  
Philippe le Duc d'Orléans,  
Notre très sérieux Prétendant  
Et l'Espérance  
Des blasonnés du Vieux Faubourg,  
A lui pour de folles amours,  
Le Trôn' de France.

II  
Cet héritier d' la Royauté  
Fut en odeur de sein tété  
Dès la mamelle !  
Quand il eut la majorité,  
On le vit, sans succès, têter  
De la Gamelle.

III  
Aujourd'hui ce Duc Vert Galant,  
Malgré ses cinquante-deux ans,  
Court, papillonne,  
Il effeuille la Fleur de Lys  
Avec des Fill's de Cinq Louis  
Très folichonnes.

IV  
Les frasques du futur Grand Roi  
Navrent et mettent aux abois  
Les saintes Ligues,  
Qui ne savent quel saint prier  
Pour qu'il leur fasse retrouver  
L'Enfant Prodigue !

V  
Le Psychologue Paul Bourget,  
Contemple ce cœur ravagé  
Et prend des notes ;  
Charles Maurras dit : C'est un sot,  
De préférer au Grand Complot  
La p'tit' qu'on p'tote.

VI  
Arthur Meyer, son historien,  
Nommé le Youpin quotidien,  
Dit ridicule  
La fugite du Duc d'Orléans,  
Car sa vif' touche maintenant  
Au prépus cule.

VII  
Ce sir' concis, Juif de Revu'  
Qui dit « ce que ses yeux ont vu »  
Devrait se taire,  
Car à blâmer cette équipée  
Il pourrait encoir se couper ;  
Mauvaise affaire...

VIII  
La Maréchal de Mac-Mahon  
Furibonde, clame : Cré nom  
D'une bombarde,  
Malgré l'exod' des Majestés,  
Je reste de la Royauté  
L'Arrière-Garde.

IX  
Daudet, sans cesse lui écrit :  
« Revenez dans votre Paris  
En cavalcade. »  
Le Duc répond très à propos :  
« Mon cher Daudet, j'ai assez d' vos  
Tartarinades ; »

X  
Car à tous vos fougueux discours,  
A ma Couronne, au Vieux Faubourg,  
Des Armoiries,  
Au vieux Trône que je briguais,  
J'aime bien mieux ma mie ô gué,  
J'aime mieux ma mie.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

## INFORMATIONS

### Le gouvernement et la réforme électorale

Le Président du Conseil et le Ministre de l'Intérieur ont été entendus par la Commission du suffrage universel de la Chambre des députés.

M. Barthou a renouvelé les déclarations qu'il avait faites à la Chambre même, en mars dernier,

et au Sénat, lors de la discussion récente de la loi électorale.

Une note qui nous est communiquée dit qu'il a déclaré que le gouvernement, fidèle au principe de la représentation des minorités, est prêt à donner à la Commission sa collaboration la plus loyale pour rechercher la conciliation de ce principe avec le système majoritaire voté par le Sénat.

M. Klotz, ministre de l'intérieur, prenant la parole, après le Président du Conseil, a fait observer qu'une question devait être résolue par la Commission dès l'origine de ses nouveaux travaux.

Reste-t-elle, comme le gouvernement, fidèle au principe de la représentation des minorités ? Dans le cas où la Commission se prononcerait pour l'affirmative, le ministre dit que l'accord se trouverait heureusement établi entre elle et le gouvernement sur une importante question de principe.

M. Klotz a donc prié la Commission de statuer tout d'abord à ce sujet, par un vote formel. Les modalités seraient recherchées ensuite.

M. Klotz a ajouté qu'au cas où la Commission se prononcerait dans ce sens, et où elle prendrait le texte du Sénat pour base de discussion, le gouvernement lui apporterait un texte, ayant pour objet d'introduire dans celui du Sénat, le vote supplémentaire.

Le ministre a ajouté qu'il communiquerait officiellement à la Commission le tableau des circonscriptions qu'il a fait étudier comme conséquence du vote du Sénat.

Après le départ des ministres et après avoir pris acte des déclarations du gouvernement, la Commission a été saisie d'une motion de M. Jaurès l'invitant à se prononcer pour ou contre le projet de réforme électorale tel qu'il a été voté par le Sénat.

La Commission a décidé d'abord de repousser ce projet par 19 voix contre 13.

La Commission a décidé ensuite, par 18 voix contre 13, de reprendre le texte voté par la Chambre, d'en confier à nouveau le rapport à M. Groussier, et d'en hâter les conclusions, afin que la Chambre puisse se prononcer par un vote de principe avant de se séparer.

On le voit, le conflit est déclaré entre les deux Assemblées.

## Le Conflit Balkanique

### La surveillance des Dardanelles

Depuis mardi, des contre-torpilleurs grecs ont repris la surveillance rigoureuse des Dardanelles. Le roi devant rentrer à Athènes avant la fin de la semaine, M. Venizelos a renoncé à aller à Salonique.

### Le choléra à Salonique

Le choléra se répand avec une rapidité surprenante parmi les troupes bulgares, dans la vallée de la Strumitz surtout.

Les cas contagieux se multiplient; il y en a environ 200 par jour. Le nombre des décès augmente.

## Petites Nouvelles

Dans la mine Friedrich Heinrich, à Lindorf, quatorze mineurs ont été ensevelis. Ils vivent encore et ont pu entrer en communication avec les sauveteurs.

L'affaire en nullité du testament olographe de M. Albert Sapène, qui légua au roi d'Espagne toute sa fortune, évaluée à 3 millions, a été appelée pour être plai-

dée lundi prochain, devant la première chambre du tribunal civil de St-Gaudens.

Mercredi soir, vers sept heures, l'aviateur sapeur Dewever, qui venait sur biplan d'effectuer un vol au-dessus de la ville d'Etampes, a fait une chute d'une hauteur de 50 mètres. Il était mort quand on arriva auprès de lui.

Pour ne pas intervenir sans les gendarmes, les habitants de St-Ouen-Laumone ont laissé périr au bout de sa corde un pendu, qu'ils ont contemplé de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.

La girafe du Jardin des Plantes de Paris vient de se suicider, en se frappant avec acharnement la tête contre les murs de son écurie.

## CAUSERIE

### Défendons nos bois et forêts

Le Congrès forestier tient actuellement ses assises à Paris et discute les moyens de salut qui lui paraissent les plus propres à sauvegarder les arbres de nos forêts. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet combien les parties de territoire boisées sont nécessaires à l'assainissement de l'air et à la protection du sol, les régions déboisées — les événements l'ont prouvé — sont plus que toutes autres exposées aux inondations et aux épidémies. Malheureusement on ne respecte plus, depuis longtemps, ni les bois, ni les forêts qui donnaient autrefois à la France un climat si régulier.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle notre pays avait 16.920.000 hectares de forêts; on n'en compte plus aujourd'hui que 9.300.000. Malgré des réglementations sévères, la destruction des arbres continue; l'une des principales causes de cette destruction réside dans la fabrication du papier destinée aux journaux et aux livres, laquelle demande journalièrement, nous dit-on, un million de kilogrammes de bois. Une des autres causes de ruine provient des charges écrasantes qui pèsent sur les terrains boisés; parfois les terrains ne rapportent même pas le montant des impôts; ce qui incite le propriétaire à les céder peu à peu aux marchands de bois. Malgré les efforts de la presse, qui en cela s'est faite l'interprète de l'opinion publique, beaucoup de forêts ont été abattues en ces quinze dernières années. L'Etat lui-même ne s'est-il pas livré à cette destruction ? Il devrait cependant être le premier à sauvegarder des biens qui sont pour lui d'un si bon rapport et pour la surveillance desquels il entretient une armée de fonctionnaires.

L'Etat, comme les communes qui possèdent des territoires forestiers, ont pour premier devoir de ne pas les amoindrir; c'est beaucoup déjà, que les particuliers soient réduits à abattre leurs arbres en raison du peu de rapport et des impôts. Mais on doit rendre justice à l'Etat en ce qu'il fait pour conjurer un danger menaçant. Il a décidé de reconstituer 160.000 hectares de forêts en pays de montagnes; il eût été plus facile de conserver ce que nous possédions.

Le Parlementa voulu aider à la conservation des forêts particulières lorsqu'en 1909 il a voté une proposition tendant à sauvegarder les forêts privées et à favoriser le reboisement par le concours des associations des Caisses d'Epargne et des mutualités. Grâce à cette loi, tous les propriétaires ont, à présent, la faculté de faire gérer leurs forêts par le service forestier de l'Etat.

Des études faites, il apparaît qu'un reboisement bien compris augmenterait la richesse nationale de plus de dix-huit milliards, en une cinquantaine d'années.

C'est là ce que le Congrès devrait faire comprendre à tous les intéressés qui, tout en accomplissant une bonne action feraient un bon placement. Si, au contraire, le déboisement continue; c'est la fortune et la santé qui dans notre pays seront compromises. Pour le reboisement méthodique des terrains incultes, on assure que vingt à trente-deux francs par commune seraient suffisants; cette somme représente le prix de quatre mille pieds de deux ans nécessaires pour reboiser un hectare. Cette dépense est bien modeste en comparaison du bien qui peut résulter de son emploi judicieux. L'élevage du bétail n'en sera pas entravé, au contraire, car les terrains incultes dont nous parlons sont maigres et ne produisent pas une herbe très nourrissante; ils sont par conséquent des pâturages peu appréciés. Le reboisement arrêtera les ravissements; les inondations seront moins fréquentes, le cours de nos rivières en sera plus régulier, on favorisera une irrigation normale dans les terres solidement fixées; on obtiendra de ce fait des pâturages moins étendus, il est vrai, mais beaucoup plus riches.

En Angleterre, la Commission royale des forêts a décidé de planter d'arbres 3 millions 600.000 hectares de terres impropres au labour. Dix-huit mille « sans travail » y sont employés annuellement. En France, un grand nombre d'instituteurs ont entrepris d'aider à la reconstitution des forêts, notamment dans l'Est. Les enfants aident avec joie leurs maîtres. Quelle saine et intéressante occupation ! Il est du devoir de tous d'encourager les bonnes volontés partout où on les rencontre; le bon sens aidant, le mouvement commencé ne fera que croître.

M. RICOU

## CHRONIQUE LOCALE

### TROP DE VICTIMES !

La loi de 3 ans aura fait, même avant d'être votée, beaucoup de victimes: non seulement elle retiendra pendant un an de plus à la caserne, les soldats qui n'y étaient allés que pour deux ans, mais elle aura été la cause de désordres, de manifestations, de rébellions qui en temps ordinaire n'auraient pas eu lieu.

Ces jours derniers, les mutins de Maçon comparaissent devant le Conseil de guerre qui les frappe de peines sévères d'emprisonnement: hier c'était le Conseil de guerre de Toul qui condamnait, sévèrement, malgré leur repentir, les soldats oublieux de leur devoir. Aujourd'hui, c'est le Conseil de guerre de Montpellier qui juge les mutins de Rodez.

Au nom de la discipline, les juges du Conseil de guerre n'ont pu qu'appliquer la loi militaire et les soldats qui manifestèrent leur mécontentement de savoir qu'on allait les retenir un an de plus à la caserne, alors qu'ils comptaient être libérés dans quelques semaines (95 jours !), ont été condamnés à de longs mois de prison.

Dix-huit mois, deux et trois ans de prison, c'est la mesure: le Code militaire ne badine pas avec les actes d'indiscipline.

Sans doute, la faute était grave: la rébellion était audacieuse et

dangereuse. Mais le repentir des coupables a été aussi bien grand.

Et pas un geste de pitié n'a été fait pour prouver aux mutins que la Patrie n'était pas une marâtre, que la caserne n'était pas une chiourme, et que là, comme ailleurs, on sait être clément envers qui a fauté.

La punition tombe sévère sur des égarés. Vraiment, savaient-ils bien ce qu'ils faisaient tous ces malheureux jeunes gens qui descendirent dans la cour de la caserne, pour crier: « A bas les trois ans ! » Etaient-ils persuadés de la gravité de leur manifestation, et prévoyaient-ils les conséquences qui allaient en découler ?

Ils manifestèrent: à la moindre sommation de leurs chefs, ils regagnèrent les chambres. Que demain le cri d'alarme soit jeté là-bas, du côté de la frontière, et ils seront au premier rang et ils montreront qu'on s'est mépris si on a cru que c'était la peur des combats qui les poussait à protester contre un an de plus de caserne !

Les Conseils de guerre punissent durement ceux qui manifestent contre la loi de trois ans, loi qui n'est pas votée.

Eh bien, et ces officiers si nobles qui, en service commandé, refusent d'obéir aux ordres reçus parce que ces ordres étaient contraires à leurs sentiments politiques et confessionnels !

24 heures de prison avec sursis ou quelques jours d'arrêt. C'était les sentences des Conseils de guerre de ce moment-là !

N'est-ce pas qu'elles manquent de proportion les sentences de ces derniers jours prononcées contre des soldats ignorants et imprudents !

Et les incidents du 103<sup>e</sup> d'infanterie, à Alençon, où un caporal puni pour avoir porté des accusations fausses contre des officiers a trouvé assez de protecteurs pour ne pas faire la punition.

Il est vrai que ce caporal n'est pas d'origine roturière et qu'il est un bien pensant !

Tant pis pour les mutins quels qu'ils soient. C'est entendu. Ils ont commis la faute: qu'ils la paient. Mais pourquoi quand la pitié s'exerce parfois, les simples, les humbles, les pauvres bougres qui suivent sans savoir où ils vont, sans comprendre ce qu'ils font, n'en profiteraient-ils pas ? Pourquoi la réserver toute pour ceux-là qui se croyant d'essence spéciale agissent à bon escient, par esprit de caste ? Hélas ! c'est beaucoup de victimes que fait la loi de trois ans !

LOUIS BONNET.

### Votes de nos députés

Sur le contre-projet Boutaud portant que les commissions municipales scolaires, instituées par la loi du 28 mars 1882, sont remplacées par des commissions scolaires.

MM. de Monzie, Bécays et Malvy ont voté contre.

La Chambre a repoussé par 333 voix contre 168.

Sur l'urgence du projet de résolution tendant à l'organisation d'un Parlement international, ont voté :

Pour : MM. Bécays et Malvy.  
Contre : M. de Monzie.

La Chambre n'a pas adopté par 410 voix contre 143.

### Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur ont été accordées aux ouvriers dont les noms suivent :

MM. Marcelin Couvot, ouvrier charpentier à Prayssac; Maxime-

Emile Lafargue, ouvrier forgeron dans la maison Fabre à Prayssac; Victor Lasmar, ouvrier charron dans la maison Cassot, à Prayssac; Jean-Baptiste Prades, ouvrier maçon dans la maison Béral à Prayssac.

### Compatriote

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre excellent ami M. Maxime Faurie, chef-adjoint du Cabinet du Sous-secrétaire d'Etat de la Marine Marchande, vient de passer brillamment le concours d'admissibilité au Secrétariat de la Conférence des Avocats à la Cour de Paris.

Nos meilleures félicitations.

### Recette ruraliste

M. Célestin Salamagne est nommé receveur ruraliste à Florac (création).

M. Lemozi est nommé débitant de tabac à Montamel.

### Ponts et Chaussées

M. Rouchayrolles, agent-voyer auxiliaire principal à Figeac, est promu au grade d'agent-voyer principal hors classe.

M. Lapeyre, agent-voyer auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe, à St-Géry est promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

### LE SERVICE DE 3 ANS et les familles nombreuses

L'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française (26, avenue Marceau), dont le docteur Jacques Bertillon est président, vient d'adresser au Ministre de la Guerre la lettre suivante pour protester contre l'article dix-neuf du projet de la Commission de l'Armée, qui n'accorde le bénéfice de la libération anticipée qu'aux soldats ayant sept frères et sœurs, et pour demander l'adoption du contre-projet Reinach-de Montebello qui fait profiter de cet avantage les soldats appartenant à des familles de quatre enfants.

Monsieur le Ministre,

L'article quinze du projet de loi, ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905, tel qu'il avait été primitivement rédigé par le gouvernement, stipulait que tout soldat, ayant obtenu le certificat de bonne conduite, serait, s'il avait quatre frères et sœurs, renvoyé dans ses foyers après trente mois de service; s'il avait cinq frères et sœurs ou davantage, après vingt-quatre mois.

C'était là une mesure sage, tenant légitimement compte de la situation des familles nombreuses et susceptible d'encourager l'essor de la natalité.

La Commission de l'Armée de la Chambre des Députés a modifié cet article. Son nouveau texte (art. 19) dispose que, pour avoir droit à la libération anticipée, les soldats devront avoir, non pas quatre, mais sept frères et sœurs au moins, et c'est au tirage au sort que sera laissé le soin de désigner la majeure partie des libérables avant trois ans accomplis de service !

Si l'on considère que les familles de huit enfants et plus constituent des exceptions, quelle misérable part serait accordée par la loi aux pères qui donnent à la Patrie plusieurs défenseurs ! Et on se demande avec anxiété comment l'opinion publique accepterait cette conception étrange qu'un père de fils unique qui aura été favorisé par le sort, pourra ne fournir à la France que deux ans de service tandis qu'un autre en fournira douze parce qu'aucun de ses quatre fils n'aura vu sortir son numéro.

Une telle injustice ne pourrait que décourager ceux qui acceptent la lourde charge d'élever une famille nombreuse, et c'est là une chose qui doit être évitée à tout prix. La diminution de la natalité constitue pour la France un mortel danger; si elle n'est point enrayée d'ici peu, elle nous conduira fatalement à un désastre militaire, que le service de trois ans

lui-même sera incapable de nous éviter. Ne nait-il pas dès aujourd'hui cinq enfants en Allemagne quand il en nait deux en France ? Nous ne pouvons laisser cet écart augmenter encore à notre détriment sans nous exposer à la ruine complète !

En face d'une situation aussi grave, qui met en jeu l'existence même de la Patrie, l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française a décidé, lors de son assemblée générale tenue le 10 juin dernier, de protester de la façon la plus énergique contre les dispositions adoptées par la Commission de l'Armée, et de demander l'adoption de l'article dix-neuf du contre-projet Reinach-de Montebello, qui prévoit la libération anticipée des soldats ayant au moins trois frères et sœurs, dans la mesure où l'excédent des effectifs permettra d'appliquer cette disposition.

Sachant, Monsieur le Ministre, l'intérêt que vous portez à la cause que nous défendons, nous sommes très ardemment volontés d'assurer l'indépendance de la Patrie dans le présent et dans l'avenir, nous vous prions instamment de vouloir bien, lors de la discussion de la nouvelle loi militaire, combattre l'article dix-neuf du projet de la Commission de l'Armée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos hommages respectueux.

Le Président de l'Alliance Nationale,  
Dr Jacques BERTILLON.

### Retraités des Chemins de fer

Le bureau de l'Union Amicale des Retraités des Chemins de Fer français dont le siège est à Cahors, rappelle aux sociétaires que l'assemblée générale aura lieu demain dimanche, à 11 heures, et le banquet à midi.

Elle prie tous les camarades d'assister à cette fête de la vieille famille des cheminots, pour laquelle rien n'a été négligé.

### Gendarmerie

M. Nougé, gendarme à cheval de la brigade de Souillac, passe à la brigade de Fossat (Ariège).

### Ravitaillement

Le comité départemental de ravitaillement de l'armée s'est réuni à la préfecture, aujourd'hui samedi 21 juin à 14 heures et demie.

### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir que l'excellente troupe Montal-Régnier, donnera sur la scène de notre théâtre en représentation le dernier succès parisien :

### La Gosse

### Pharmacie de service

Le Dimanche 22 Juin, le service des Pharmacies sera assuré par la

### Pharmacie Arnal

Rue Fénélon.

### Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 22 JUIN 1913  
Marche des Parisiennes Clérice.  
La Dame de Pique  
(Ouverture) Suppé.  
Rosée du matin (Valse) Farbach.  
Parsifal (Prélude) Wagner.  
Danse Hongroise N° 6 Brahms.  
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 22 h. 3/4

### Etat civil de la ville de Cahors

Du 14 au 21 juin 1913  
NAISSANCES  
Arnal Jules, rue Olivier de Magny, 26.  
Brunet Maurice, hôpital-hospice.  
PUBLICATIONS DE MARIAGES  
Gendra Louis, cultivateur et Cornède Léonore s. p.

## LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

### TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XIV

Le dénouement de la seconde idée de Gontran

Nous disons demi-obscurité, car la clarté du gaz des candélabres allumés dans la cour, de chaque côté du Perron de l'hôtel, arrivait jusque dans les pièces du premier étage et combattait faiblement les ténèbres.

Gontran d'ailleurs, comme tous les fumeurs, avait sur lui une provision d'allumettes chimiques, enfermées dans un petit étui en platine.

Il tira cet étui de sa poche, après avoir déposé son bougeoir sur un meuble, il se mit en mesure de se procurer de la lumière.

La première allumette s'éteignit.

Au moment où il allait en essayer une seconde, il s'arrêta, tremblant, la racine de ses cheveux baignée d'u-

ne sueur froide, et il jeta autour de lui un regard rempli de trouble et de terreur...

Il lui semblait qu'il n'était plus seul...

Il venait d'entendre à ses côtés, à deux pas à peine, un bruit bizarre, une sorte de martèlement monotone et continu.

Il prêta l'oreille avec un redoublement d'attention.

Le bruit continuait, toujours le même, il semblait seulement se rapprocher et s'accroître de plus en plus.

D'où venait-il et qui était là, si près, invisible et présent, car, Gontran n'en pouvait douter, l'antichambre était vide ?...

Soudain un étrange sourire crispa les lèvres du jeune homme... Il venait enfin de reconnaître la nature et l'origine de ce bruit... c'était celui de son propre cœur dont l'émotion précipitait les battements !...

— En vérité, murmura le vicomte, je ne me reconnais pas !... pourquoi donc suis-je faible à ce point ? on dirait que j'ai peur !... allons, du courage... un instant de retard peut tout compromettre... j'irai d'un pas ferme jusqu'au bout !...

Cette résolution ainsi formulée, Gontran alluma son bougeoir d'une main qui ne tremblait plus, et ouvrant la seconde porte il pénétra dans le salon.

Ce salon, la pièce d'honneur du

plus bel appartement de l'hôtel, était percé de quatre fenêtres.

Deux de ces fenêtres s'ouvraient sur la cour principale.

Les deux autres prenaient leur jour sur une arrière-cour dans laquelle se trouvaient les écuries et les remises.

Un espace de quelques pieds à peine le séparait du toit faiblement incliné d'un hangar faisant partie des dépendances de la maison.

Le salon était meublé et décoré avec ce luxe vulgaire et banal qui se retrouve dans les grands hôtels garnis de France, d'Europe et du monde, si bien qu'à l'intérieur ils se ressemblent tous. Qui en connaît un en connaît mille. On dirait les épreuves identiques d'une photographie.

Décirons-nous les six fauteuils et le canapé en palissandre recouverts de damas de soie rouge ? les rideaux pareils au meuble ? la table ronde avec son tapis de velours à franges ? la pendule dorée ? les tableaux de vingt-cinq francs dans des cadres de cinquante écus ?...

A quoi bon ?...

Un seul des objets garnissant ce salon doit attirer notre attention, de même qu'il attira celle de Gontran. C'était le secrétaire placé entre les deux fenêtres, du côté de l'arrière-cour.

Nos lecteurs se souviennent peut-être d'avoir vu le baron de Polart en-

fermer avec un soin religieux dans ce secrétaire le mandat de cinq cent francs métamorphosé en un mandat de cinquante mille, par l'habileté industrielle du vicomte.

Gontran se disait que sans doute ce mandat se trouvait toujours à la même place, et rien n'était en effet plus vraisemblable.

Le jeune homme s'approcha du meuble qui renfermait la preuve irrécusable de son crime.

Il tira de sa gaine le petit poignard dont nous l'avons vu se munir au château de Presles et il se mit en devoir de forcer la serrure avec la lame de ce poignard.

Cette besogne était d'autant plus difficile et d'autant plus longue que Gontran devait, par-dessus toutes choses, éviter de faire le moindre bruit en s'en acquittant.

En moins de quelques secondes, il comprit que son poignard ne saurait remplacer avantageusement ces crochets de fer avec lesquels les voleurs de profession ouvrent sans peine les serrures les plus compliquées et qu'ils ont baptisés du nom de rossignols.

Ici nous ouvrons une parenthèse.

Nous n'avons jamais pu venir à bout de découvrir quel bizarre concours de circonstances inexplicables avait fait donner aux instruments dont il s'agit ce nom harmonieux de rossignols.

Malgré notre désir bien vif et bien naturel de connaître les causes d'une semblable étymologie, nous l'avons dû nous borner à une conjecture.

Cette conjecture, la voici... Nous la soumettons avec une modeste défiance à la perspicacité de nos lecteurs...

Peut-être les outils du vol ont-ils reçu le nom du roi des oiseaux chanteurs, parce que c'est la nuit surtout que les rossignols chantent et que les voleurs travaillent...

En formulant timidement la supposition plus ou moins vraisemblable que nous venons de hasarder, avouons-les être ingénieux ou nous sommes montrés idiots ?...

Voilà ce que nous ignorons tout à fait, et nous ne dissimulons pas qu'il nous serait parfaitement agréable de voir éclaircir à notre avantage ce point délicat.

Nous les savons d'avance quelques-uns des spirituels lecteurs qui se croient le droit d'orner de leurs réflexions manuscrites les marges d'un volume à vingt-cinq centimes, vont tracer d'une main satisfaite, en haut de la page, ces deux mots: triple animal !... ou l'équivalent !...

A ceux-ci nous répondrons par un vers de Molière :

Vous donnez sottement vos qualités aux autres !...

Sauf à nous entendre répliquer par eux :

Fort impertinément vous nous jetez les vôtres !...

Cela dit, ou plutôt écrit, nous fermons la parenthèse et nous rejoignons Gontran qui s'efforçait plus que jamais de faire jouer le pêne dans la serrure avec la pointe de son poignard.

Après quelque seconde d'efforts infructueux, il dut s'avouer à lui-même qu'en s'y prenant de cette façon il ne viendrait très certainement point à bout de son œuvre et que l'acier se briserait sans résultat.

Il changea de système tout aussitôt et il entreprit d'introduire entre le pêne et la gâche la lame de son arme qui lui servirait ainsi de bascule.

De cette façon encore il échoua. A demi découragé, mais cependant ne se considérant pas comme tout à fait vaincu, il attaqua le battant même du secrétaire, creusant peu à peu le bois autour de la serrure qu'il parviendrait ainsi à desceller.

Cette manière de procéder était lente, mais d'un effet certain. Chaque coup de poignard enlevait un éclat de palissandre et la serrure finit par se trouver presque entièrement à découvert.

L'arme de Gontran agit alors comme un levier irrésistible.

Un craquement se fit entendre, la serrure, arrachée aux dernières vis qui la tenaient, sauta à dix pas.

(A suivre).

Contou Jean-Baptiste-Edouard, huissier près le tribunal civil de Cahors, et Bach Marthe-Marie, professeur de lettres.  
Rigal Pierre-Léon-Henri, employé de commerce, et Rigal Gabriel-Marie-Louis, s. p.  
Calvet Marcel-Jean-Louis, employé à la Société Générale et Couderc, Julie-Angèle, s. p.  
Bentejac Pierre, employé au chemin de fer, et Liauzou Louise, robeuse.

#### MARIAGES

Cantegrel Léon-Jean, employé de commerce, et Combarieu Marie-Gabrielle, comptable.

#### DÉCÈS

Couderc Jean, cultivateur, 81 ans, rue St-Bartélémy, 33.  
Trioullet Jean, fondeur, 73 ans, rue Jean-Vidal, 9.  
Desprats Roger-Joseph-Jean-Marie, s. p. 31 ans rue Labarre, 3.  
Abadie Louise-Bernard, dite Anna, épouse Sarrazin, s. p. 31 ans, rue Brives, 4.  
Saillens Victorine, épouse Mis-poulié, 44 ans, s. p. rue Galot de Genouillac.  
Lajoinie Anne, veuve Portal, s. p. 75 ans, hôpital-hospice.

### FOIRES DE LA SEMAINE

du 23 au 29 juin

#### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 23 juin : Mauroux.  
Mardi 24 : Lalbenque, Villesèque.  
Mercredi 25 : Aujols.  
Jeudi 26 : Luzech.  
Vendredi 27 : Beaugard, Cazals.

#### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 23 juin : Fons, Saint-Céré.  
Mardi 24 : Terrou.  
Mercredi 25 : Cardaillac, Lacapelle-Marival.

#### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 23 juin : Martel, St-Germain.  
Mercredi 25 : Caniac, Gignac.  
Jeudi 26 : Concorès.

### Arrondissement de Cahors

#### Saint-Paul-Labouffie

**Fiançailles.** — Nous apprenons avec le plus grand plaisir le prochain mariage de M. Sylvain Fourniols, le jeune et si sympathique notaire de St-Paul avec Mademoiselle Lucia Gras, de Castelnau-Montratrier, fille de notre ami Gras, négociant, décédé, il y a trois ans.

Aux jeunes fiancés et à leurs familles nous adressons nos compliments bien vifs et nos vœux de bonheur.

#### Lauzès

**Remise des médailles de 1870.** — Ainsi que le Journal du Lot l'a annoncé, une grande fête eut lieu dimanche à Lauzès, à l'occasion de la remise de la Médaille de 1870-71. Conformément au programme, les ayants droit à la médaille, et les hommes faisant partie de la 2063<sup>e</sup> section des vétérans des armées de terre et de mer, se réunirent sur la place de la mairie vers 9 h. 1/2, et se rendirent devant le domicile du camarade Delfour, prendre le drapeau de la section. M. Delfour confia cet étendard à M. Capelle, vétéran de 1870, porte-drapeau de la section de Lauzès. Dès que le drapeau déployé apparut, l'Union musicale de Lauzès, sous la direction de son sympathique chef, M. Malique, sonna « au Drapeau » que l'assistance écouta en silence et nu-tête.

La section se forme alors sur deux rangs, et drapeau et musique en tête, elle alla au devant de M. Montal, capitaine d'infanterie coloniale, chevalier de la légion d'honneur, qui avait bien voulu accepter de venir procéder à la remise de la Médaille de 1870.

A son arrivée la musique joue la Marseillaise, M. le capitaine Montal, salua le drapeau, et félicita la jeune fanfare de notre commune, de l'énergie et de la justesse, avec lesquelles elle avait joué cet hymne national.

On se rendit alors, sur la place de la mairie, et la cérémonie de la remise des médailles commença. Avant d'y procéder, M. le capitaine Montal remercia M. le maire de Lauzès, d'avoir bien voulu l'inviter et le choisir, pour venir épingler sur la poitrine de ces braves, cette médaille que le Gouvernement de la République, venait enfin de leur accorder. Il nous dit tout le plaisir qu'il aurait eu, de procéder à cette remise, au nom et comme délégué de M. le Ministre de la Guerre, mais cette autorisation n'était pas accordée, c'est au nom de la patrie reconnaissante, qu'il épinglerait sur la poitrine de ces braves, cette médaille, récompense tardive, mais combien méritée, qu'on vient de leur donner. La fanfare ouvre le ban, et la cérémonie de la remise commença. La première médaille fut M. Calvet, un des sympathiques facteurs des postes, attaché au bureau de Lauzès, père de M. Calvet, sous-inspecteur des Postes à Paris.

Cette cérémonie terminée, on se rendit à l'Eglise, assister à un service célébré à la mémoire des morts tombés en 1870 sur le champ de bataille.

C'est aux sons d'un pas redoublé entraînant et drapeau en tête, qu'on entra dans la petite mais coquette église de Lauzès, et ce n'était vraiment pas banal, d'entendre dans cette Eglise, le bruit harmonieux mais retentissant, des instruments de notre fanfare. A l'issue de la messe, les musiciens se formèrent sur deux rangs, et partant du chœur de l'Eglise, ils amenèrent — aux sons d'un pas redoublé — les convives à l'endroit où devait avoir lieu le Banquet.

L'endroit avait été admirablement choisi. Les tables avaient été dressées entre deux rangées d'arbres, en haut du foirail aux moutons; les arbres actuellement en feuilles, donnaient un ombrage suffisant, et aucun des convives, n'eût à se plaindre des rayons trop ardents du soleil. Disons tout de suite qu'à tous les points de vue, le repas fut très bien, le service parfait, et nos tenons à féliciter les hôteliers, M. Lompech et M. Périé, de la qualité et de la succulence des plats, ainsi que de la façon dont le service avait été par eux organisé.

Au dessert, M. Delfour, Maire de Lauzès, et président de la 2063<sup>e</sup> section, se leva et prononça le discours suivant :

Messieurs et Chers camarades,

Ce n'est point une fête banale, que celle à laquelle nous assistons aujourd'hui, car elle tire un intérêt particulier, des circonstances tragiques, que traverse une partie de l'Europe.

Des esprits optimistes, pensaient en avoir fini avec la guerre, et voilà que, tandis que les peuples semblaient se laisser aller, à une quiétude de trompeuse, le canon a tonné, mettant aux mains, dans une mêlée sanglante plusieurs nations.

Plaise à Dieu, que l'heure ait sonné de l'arrêt des conflits, et qu'il ne faille pas que demain, les fils des héros que nous fêtons aujourd'hui, plus heureux, faut-il l'espérer, que leurs devanciers, mais aussi glorieux, aillent venger 70 !

Mais pourquoi vais-je évoquer moi-même, cette date fatale, et vous parler de choses dont un technicien des plus avertis et qui m'écoute ici, pourrait, avec le prestige qui s'attache à sa personne et à son magnifique passé, vous entretenir, avec une supême autorité.

Permettez-moi, mon Capitaine, de vous souhaiter la bienvenue, et de vous remercier d'avoir voulu si aimablement répondre à l'invitation que nous vous avons adressée.

Trop tôt, vous avez mis fin à une carrière, qui, très rapide vous permettait encore un brillant avenir, pour venir vivre plus immédiatement au milieu des vôtres, et apporter à une population, qui est fière de vous avoir à sa tête, l'exemple de toutes les vertus civiques et familiales.

Aussi bien continuez-vous ainsi, à servir utilement votre pays, au secours duquel, nous le savons, vous êtes prêt à courir des premiers, à l'appel du danger. Soyez fiers, mes chers amis d'avoir reçu de la main de ce brave, la récompense que vous avez si éminemment méritée, comme la juste rançon, d'un courage et d'un abnégation, dont quarante années n'ont pas pu faire perdre encore le souvenir.

Ce discours prononcé d'une voix forte, mais légèrement émue a fait une forte impression sur l'auditoire, qui n'a pas ménagé ses bravos à l'orateur.

M. le Capitaine Montal, se lève alors et à son tour, il prononce le discours suivant :

Mes chers amis,

Ainsi que je le disais tout à l'heure, à M. le Maire de Lauzès, votre vénéré Président, je suis heureux et fier, d'avoir été choisi, parmi tant d'autres plus dignes que moi, pour épingler sur vos poitrines, la médaille que le gouvernement de la République a enfin accordée, aux anciens Combattants de 1870.

Cette décoration que vous avez attendue silon temps et que vous venez de recevoir avec reconnaissance, vous la porterez avec joie; qu'elle vous incite à faire autour de vous une propagande active et incessante, pour que la génération nouvelle consciente de sa force, réclame sans trêve ses droits et remplisse tous ses devoirs.

Nous vivons à une époque, où les nécessités de l'existence rendent la lutte pour la vie, plus âpre que jamais, où, quoique nous n'ayons pas le courage ou la force de lutter, est impitoyablement écrasé par le plus fort. Et ce qui est vrai pour les individus du même sexe, est encore plus vrai, quand il s'agit de peuples ayant des origines, des traditions et un tempérament distincts. Nous vivons à une époque, où les jeunes, dont le cœur n'a pas été secoué par des fortes commotions, confirmée par une crise, seraient tentés de ne demander à la vie que des jouissances, qui dépriment l'homme et le diminuent. Parlez-lui d'idéal, parlez-lui de la Patrie, vous qui l'avez aimée jusqu'au sacrifice !

Dites à ceux qui auraient envie de récriminer contre des charges plus lourdes, que leur révolte, même leur indifférence, serait criminelle.

Personne n'a, autant que vous, le droit de leur tenir pareil langage, car votre conduite, en 1870, m'autorise à dire que vous avez poussé jusqu'au sublime l'accomplissement de vos devoirs de citoyens. Oui, vétérans, et héros de 1870, vous avez fait tout votre devoir.

Vous êtes les dignes fils des soldats de la Révolution et de l'épopée impériale, qui, après avoir repoussé l'invasion étrangère, promenerent triomphalement l'étendard de la Patrie à travers toutes les capitales du monde. Que dis-je? vous avez surpassé

vos aînés au point d'arracher à l'admiration de l'empereur Guillaume, témoin de votre bravoure, ce cri parti du cœur : « Oh ! les braves gens ». Ne croyez pas que j'exagère. Vos aînés ont toujours eu, en effet, pour exalter leur courage, l'énivrement du triomphe, tandis que chaque étape de notre campagne a été marquée par une défaite imméritée !

Malgré cela où trouver de plus beaux traits d'héroïsme que la charge de la brigade Michel à Nersbron, que la défense du bois de Niederwald, par le 3<sup>e</sup> zouaves ? Ne croirait-on pas assister, à un de ces grands combats de géants, dont parle la mythologie, quand on voit un régiment, le 1<sup>er</sup> tirailleurs, essayer de reprendre, en ligne déployée, ce même bois de Niederwald, occupé par tout un corps d'armée ennemie le XI<sup>e</sup>; quand on voit notre artillerie venir au galop se mettre en batterie, à 200 mètres du front du V<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> corps prussien et se faire tuer jusqu'au dernier homme et au dernier cheval, pour protéger la retraite de Mac-Mahon. Est-ce que ces épisodes d'une bataille où 46.000 Français luttèrent contre 125.000 Allemands, et faillirent remporter la victoire, malgré l'infériorité de notre matériel d'artillerie, ne valent pas la défense, devenue légendaire du fameux carré de la garde de Waterloo ?

Quand un peuple est capable de tels faits d'armes, quand il montre un tel goût de sacrifice et un si grand mépris de la mort, nous avons le droit de glorifier ses enfants et le droit d'espérer de l'avenir.

J'ai choisi au hasard, la bataille de Frœschwiller appelée aussi Reischoffen, mais je pourrais relever les mêmes traits d'héroïsme dans celles de Spicheren et de Rezonville, de Sedan et du Bourget, de Coulmiers et de Bapaume, d'Héricourt et de Mans. J'en trouverai chez les mobiles et les soldats de l'active.

Et à un ennemi d'une supériorité partout et toujours écrasante, l'hiver venait ajouter des rigueurs inconnues, contre lesquelles vous n'étiez pas protégés par vos souliers en cartons et vos capotes en lambeaux !

Levez donc fièrement la tête, parce que si la victoire a trahi votre courage et déserté vos drapeaux, la faute n'en est pas à vous, qui avez fait tout votre devoir, qui avez généreusement versé votre sang. Il faut l'attribuer tout entière à l'incertitude et à la trahison de vos chefs.

O vous ! morts tombés obscurément mais en héros, surgissez des tombeaux qui vous furent creusés sur les bords de la Lauter, sur les pentes de Reischoffen, dans les plaines de Bapaume ou dans celles d'Orléans, surgissez de ces tombeaux, pour laver la honte et l'anathème, sur ceux qui rendaient vains vos efforts surhumains et jetèrent la Patrie pantelante aux pieds de l'insolent Teuton !

En ce jour de la Réparation, levez-vous et accourez, ceux qui êtes morts depuis 1870, aussi bien que ceux qui êtes tombés sur le champ de bataille, venez écouter les fanfares guerrières et les discours enflammés ! Venez vous assoir à nos banquets, où la place vous est réservée. Venez, venez tous, assister à la double fête du souvenir qui restera éternel, et de l'espérance qui n'a jamais été plus vivace.

Vétérans de 1870, je salue vos morts, je vous salue, vous, qui restez de la phalange sacrée. Je salue enfin l'étendard de la 2063<sup>e</sup> section. Vive la République. Vive la France.

Ce discours, prononcé d'une voix chaude, vibrante et empreinte du plus pur patriotisme, a été chaleureusement applaudi par tous les convives.

Les discours terminés, ont commencé les chansons ou monologues. Tous se sont fait applaudir, mais surtout le camarade-vétéran Salliens, de Sabadel et M. Vigüé Edouard de Sénaillac, qui tous les deux, nous ont réjoui émus par des chansons vraiment patriotiques.

Vers trois heures, la fanfare est venue se ranger dans un coin de l'endroit où avait lieu le banquet, et, sous la direction de son chef, le sympathique M. Malique, elle a joué la « Marseillaise ». Une quête faite au profit des musiciens, a été très fructueuse.

Précédé du drapeau de la Section et de la musique, on s'est rendu alors, conformément au programme, au café, tenu par le camarade Richard, où les chansons et monologues ont continué à se faire entendre.

A quatre heures, grand bal sur la place de la mairie, qui s'est continué jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Nous tenons à adresser des compliments aux organisateurs de la fête. Grâce à leur dévouement, tout a été très réussi, et le programme bien rempli. Le temps était superbe et il a, pour beaucoup, contribué à la réussite de notre fête. Dans nos remerciements, nous ne devons pas oublier les habitants de Lauzès, qui se sont fait un devoir d'assister, nombreux, très nombreux, à la remise des médailles et à toutes les distractions du jour, manifestant ainsi leur satisfaction et leur communion d'idées avec les organisateurs de cette belle fête.

Alcide DELFAU,

Vice-président de la 2063<sup>e</sup> Section.

#### Blars

**La foire.** — La foire du 23 juin sera certainement importante. Certains propriétaires, en effet, n'ont vendu qu'une partie de leurs troupeaux et d'autres les ont conservés en entier précisément en vue de grossir l'importance de la foire.

#### Saint-Martin-Labouval

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Saint-Martin-Labouval

est convoqué pour dimanche prochain 22 juin courant, à la mairie, pour sa deuxième session ordinaire.

#### Villesèque

**Fête locale de la Saint-Jean.** — La première des fêtes locales qui a lieu dans la contrée sera célébrée, cette année, avec éclat.

Le samedi 28 juin, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie. Le dimanche 29, programme des plus variés : bal champêtre, attractions diverses.

#### Floressas

La population de Floressas serait reconnaissante à l'Administration des Postes de vouloir bien donner des instructions pour que la distribution de la correspondance se fasse avec plus de célérité dans la commune.

Ordinairement l'arrivée du facteur au bourg n'a lieu qu'à 13 h. 1/2, souvent il est 14 heures. Dans ces conditions la seconde levée se faisant aussitôt, il est matériellement impossible de répondre par le même courrier, à moins de se rendre au Bureau de Sérignac, distant de 2 kilomètres de Floressas.

Le train-poste arrive cependant en gare de Puy-l'Evêque à 7 h. 58 ; vraisemblablement, le départ des facteurs du bureau doit avoir lieu vers les 9 heures : vu le court trajet de Puy-l'Evêque à Floressas, — 7 km. —, il n'est pas impossible au facteur de faire ces 7 km. en trois heures, et d'arriver par conséquent au bourg vers midi.

La commune de Floressas est sûrement l'unique commune de France où la distribution se fasse avec une telle lenteur.

Connaissant toute la bienveillance de l'Administration à donner satisfaction aux doléances justifiées, il nous suffira de lui signaler le fait, pour que la nôtre trouve le même accueil.

#### Grézels

**Le champ de foire.** — Les travaux de construction du champ de foire sont, depuis quelques jours, activement et intelligemment poussés par l'entrepreneur, M. Nadouze.

Il est très probable que leur réception aura lieu très prochainement.

**Syndicat des planteurs de tabac.** — Réunion dimanche prochain, à la mairie à quatorze heures.

### Arrondissement de Figeac

#### Girac

**Incendie.** — Un incendie occasionné par la foudre, lors du dernier orage, a éclaté à Girac dans l'immeuble appartenant à M. Rey, cultivateur. Les dégâts ont été très importants. Ils sont évalués à 3.000 francs environ.

#### Figeac

**Caisse d'épargne.** — Les membres du conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Figeac sont convoqués pour mercredi 25 juin, afin de procéder à l'élection de huit présidents ou directeurs des Caisses d'épargne appelés à siéger à la commission supérieure.

**Certificat d'études primaires.** — Les épreuves du certificat d'études primaires auront lieu à Figeac : Pour le canton est, le samedi 28 juin ; pour le canton ouest, le samedi 19 juillet.

#### Camburat

**Généreux donateur.** — A l'occasion du mariage de son fils, M. Fauré, père, délégué cantonal de Creil, arrondissement de Senlis (Oise), officier de l'Instruction publique, officier du mérite agricole, a mis entre les mains de M. le Maire de Camburat, une somme de dix francs pour être distribuée aux élèves des écoles de la commune.

Dans cette heureuse circonstance, nous prions M. Fauré, d'accepter au nom de tous ces écoliers, nos sincères remerciements.

**Hyménée.** — Mercredi matin 18 courant a été célébré à la mairie de Camburat, le mariage purement civil de M. Fauré négociant à Montataire (Oise) avec Mlle Cornier, sans profession, domiciliée avec ses parents, propriétaires à Camburat.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes et distingués époux.

**Conseil municipal.** — Réunion aujourd'hui, 22 juin à dix heures du matin en session budgétaire.

#### Capdenac

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal se réunira demain, à deux heures du soir.

#### Puybrun

**Incendie.** — Un incendie dont les causes sont attribuées à la foudre se produisit mardi 17 juin, vers 6 h. 1/2 du soir, dans la commune de Girac.

buèrent beaucoup à alimenter l'incendie.

Le bétail put être sorti à temps. Les pertes sont couvertes par une assurance. Il n'y eut pas d'accident de personnes.

#### Saint-Sulpice

**Concours et championnat de tir.** — C'est aujourd'hui dimanche que s'ouvre à Saint-Sulpice, le concours de tir à longue portée organisé par la Société régionale de tir et de préparation militaire (S. A. B.), les Francs-Tireurs de St-Sulpice.

Ce concours doté de prix magnifiques est ouvert à tous les tireurs âgés de plus de quinze ans.

#### Thémines

**Postes et Télégraphes.** — L'horaire du train 23 Paris à Toulouse qui passe à Gramat à 6 heures étant modifié, le courrier postal Gramat à Thémines arrivera à 7 heures à Thémines au lieu de 7 heures 35, à partir du 25 courant.

#### Corn

**Nécrologie.** — Nous enregistrons avec peine le décès du sieur Pons Félix, maçon âgé de 52 ans, habitant le bourg de Corn. Ses obsèques ont eu lieu dimanche. La population entière de la commune suivait sa dépouille mortelle et de nombreux amis des communes voisines étaient venus se joindre au cortège. Puisse cette manifestation de sympathie adoucir la douleur de cette famille en deuil à laquelle nous adressons ici nos plus sincères condoléances.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**Conseil municipal.** — Réunion dimanche 22 juin, à deux heures du soir.

Session de mai ; nomination des commissions ; budget.

**Fêtes de la Saint-Jean.** — Programme des fêtes des 28, 29 et 30 juin :

Samedi 28 juin. — Salves d'artillerie. Foire-kermesse. Visite du monoplan dans la cour de l'école de garçons, avenue de Sarlat. A huit heures et demie, feu de joie et concert, place de l'Hôtel-de-Ville. Retraite aux flambeaux. Bal sur les allées de la République. Illuminations.

Dimanche 29 juin. — A six heures, salves d'artillerie. A neuf heures, Trophée du lot. Itinéraire : Gourdon, Le Vigant, Saint-Projet, Saint-Germain, Dégagnac, Salviac, Gourdon. A dix heures, défilé par les Sociétés musicales ; concert dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, conférence par M. Marcel Cavelier, aviateur. De une heure et demie à trois heures, concours d'automobiles, voitures et balcons fleuris. De trois heures à six heures, à l'aérodrome de la Madeleine, aviation, avec le concours de Marcel Cavelier (sur monoplan) vainqueur du Grand-Prix Claudel, lauréat de la coupe Pomme-ry.

Pendant l'aviation, vente de la fleur bleue au profit des pauvres de la ville.

**Fête de nuit.** — Illumination électrique. Brillant feu d'artifice. Retraite aux flambeaux. Bal à grand orchestre. Bataille de confetti.

Lundi 30. De huit heures à midi, jeux et amusements divers. Deuxième journée d'aviation : de deux heures à six heures, vols en hauteur, durée et vol plané. A neuf heures, bal sur les allées de la République.

#### Gramat

**La foudre.** — Pendant un violent orage qui s'est abattu sur Gramat et les environs au cours de la journée de mardi, la foudre est tombée sur une grange à Lengrau, près de Gramat. 62 brebis étaient enfermées dans la grange, 39 ont été tuées par la foudre.

**Accident.** — Jeudi matin, un accident grave est arrivé à M. Fabre Damien, domestique de M. Vigier, de Couzou, canton de Gramat.

M. Fabre allait charger du bois, conduisant une charrette attelée de 2 chevaux. Dans le Bourg de l'Hôtel, la charrette se renversa entraînant le cheval de derrière qui prit sous lui le conducteur lui brisant la cuisse droite et lui luxant la cuisse gauche. M. Fabre reçut les soins éclairés des docteurs Soulié et Vialle.

**Probité.** — Le facteur Bouzou, du bureau de Gramat, ayant trouvé au Gouffre de Padirat un carnet de chèques, l'a remis à son propriétaire. Félicitations.

#### Labastide-Murat

**Simple réponse.** — Nos réflexions sur l'achat d'une pompe à incendie et la souscription faite à domicile il y a trente ans, n'ont pas eu le don de plaire à certaines personnes grincheuses et maussades. La vérité les offusque comme la lumière blesse la vue des oiseaux de nuit. Malgré cela nous répéterons qu'une quête a été faite à domicile, et que les neuf cents francs ramassés n'ont pas servi à l'achat de la pompe, auquel achat ils étaient destinés, et que, par surplus, ladite somme s'est envolée en fumée. Et s'il faut préciser, nous précisons.

#### Payrac

**Arrestation.** — La gendarmerie de Payrac a procédé à l'arrestation du nommé Rouffiange (Léonard) 45 ans, casseur de pierres, qui se trouvait en état de vagabondage.

Il a été transféré à la prison de Gourdon.

#### Salviac

**Syndicat des planteurs de tabacs.** — Les membres du Syndicat des planteurs de tabacs de Salviac sont convoqués pour dimanche 22 juin, à la mairie de Salviac salle des réunions, à dix heures du matin.

Objet : Assurance-grêle.

**Service des postes.** — A partir du 25 juin, en raison de l'avance donnée au train express Paris-Toulouse, le courrier postal de Gourdon à Cazals arrivera en notre ville à sept heures du matin au lieu de huit heures.

En présence de cette modification, nous sommes persuadés que le Conseil municipal agira en conséquence auprès du service des postes, afin d'obtenir des améliorations aux distributions des correspondances.

#### Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. — Sommaire du n° 2091, du 21 juin 1913.

Sous-marin russe de 5.400 tonnes. — Fixité des races de froment. — Nouvel appareil de chauffage « Le Perfector ». — Quelques illusions optico-géométriques. — Stonehenge. — La plus grande gare du monde. — La chimie graphique et le prétendu rayonnement vital. — Académie des sciences. — Soudure des grosses pièces de fonte. — Avion rotatif.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard St-Germain, Paris.

Indique gratuitement recettes, infailibles pour guérir promptement et radicalement les **TIÉDRES VARIÉUX**, Plaies des Jambes, **BOUMES**, toutes maladies de la Peau et du **Quir cheveu**, Constipation, Vices du sang, **Rhumatoides**, troubles du Retour d'âge, **Epilepsie**, **Neurasthénie**, toutes maladies du **Système nerveux**, Douleurs, Goutte, **Rhumatismes**. Ecrire à l'abbé LAURET, Curé d'Ervauxville (Lot-et-F.).

**MELROSE**  
RÉGÉNÉRATEUR  
favori des CHEVEUX  
Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la **NUANCE NATURELLE**, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Paris. Dépôt : 76, rue Etienne-Marcel PARIS.

**Ateliers de Nickelage**  
de FUMEL (Lot-et-Garonne)  
Argenture-Dorure  
BRONZAGE & VERNISSAGE  
CUIVRAGE, ÉMAILLAGE  
Spécialités pour Vélos  
POLISSAGE  
Restauration de vieux bronzes  
Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée  
Cahors : Agent Général  
M. BAUDIN, Electricien  
SAVON DES PRINCES DU CONGO  
Meilleures des imitations. — V. VAISSIER.

**BULLETIN FINANCIER**  
Paris, 20 juin.  
Pas de changement dans la physiologie du marché. La faiblesse continue à régner dans presque tous les compartiments et les affaires sont extrêmement réduites.

La Rente française perd 25 centimes à 83,70.  
Les fonds d'Etats étrangers sont lourds, l'Extérieure espagnole cote 88, l'Italien 96,72, le Serbe 79,75 et le Turc 84,72.

Les emprunts russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 72,15, le 1896 à 70,10, le 5 0/0 1906 à 101,85, le 4 1/2 1909 à 98,30 et le Consolidé à 89,70.

Dans le groupe bancaire, le Comptoir d'Escompte est à 1045, le Crédit Lyonnais à 1619, la Banque de Paris à 1701.  
Les chemins français continuent à faire preuve de résistance : l'Est termine à 875, le Lyon à 1252, le Nord à 1665 et l'Orléans à 1300.

ETUDE

DE  
**M<sup>e</sup> V. DURRANC**  
NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DURRANC, notaire à Cahors, le trois juin mil neuf cent treize, M. Justin ESCORBIAC, industriel, demeurant à Cahors, avenue de l'Abattoir, a vendu à M. Gilles LACAN, industriel, demeurant à Septfonds (Tarn-et-Garonne) le fonds de commerce de fabricant de chapeaux de paille qu'il exploitait à Cahors, avenue de l'Abattoir, comprenant : le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le droit au bail, le matériel servant à son exploitation et les marchandises en dépendant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude de M<sup>e</sup> DURRANC, notaire.

La présente publication renouvelle celle publiée pour premier avis dans le présent journal, feuille du 11 juin 1913.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, faire opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile susindiqué, dans les dix jours au plus tard à dater de la présente insertion.

Pour second avis :

Signé :  
**V. DURRANC**

ETUDE

DE  
**M<sup>e</sup> V. DURRANC**  
NOTAIRE A CAHORS

**Purge**  
**D'HYPOTHEQUES INCONNUES**

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> DURRANC, notaire à Cahors, le 17 mai 1913,

Mme Madeleine ALAZARD, sans profession, demeurant à Cahors, rue Lastié n° 11, veuve en premières noces de M. Guillaume ILBERT ; M. Guillaume Etienne Joseph ILBERT, jardinier et Mme Jeanne Anne Joséphe DAVANT, sans profession, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors rue Lastié n° 11, et M. Jules Fernand Ilbert, propriétaire, célibataire, demeurant à Cahors, rue Lastié n° 11,

ont vendu, solidairement entre eux, à la Ville de Cahors, représentée audit contrat par M. Pierre DARQUIER, Chevalier de la Légion d'honneur, docteur en médecine, maire de la Ville de Cahors, y domicilié.

Une maison d'habitation sise à Cahors, rue Lastié n° 11, portée au cadastre de la commune de Cahors sous le n° 1218 de la section N, pour une superficie de 330 mètres carrés, et confrontant : au Midi, la rue Lastié ; au Levant et au Nord, la rue St-Priest et au Couchant, Pons.

Moyennant le prix principal de 12.000 francs, en sus des charges.

Copie collationnée dudit contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal Civil de Cahors le 11 juin 1913 et l'acte de dépôt dressé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République près ledit Tribunal le 19 juin 1913.

La présente insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale non inscrite.

V. DURRANC.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets de libre circulation individuels et de famille pour les plages des Côtes Sud de Bretagne.*

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 fr. 2<sup>me</sup> classe 75 fr.

2<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay : les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1<sup>re</sup> classe de 0 fr. 1344, 2<sup>me</sup> classe 0 fr. 09072.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 %.

**Facilités de circulation**

*accordées aux Ouvriers Agricoles*

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

*Facultés données aux Voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.*

1<sup>o</sup> Billets d'Aller et Retour individuels, de toutes classes, valables 33 jours, faculté de prolongation moyennant supplément, délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les plages de la côte Sud de Bretagne, de Saint-Nazaire à Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 % suivant la classe et le parcours.

2<sup>o</sup> Billets d'Aller et Retour collectifs de famille, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, délivrés aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station Balnéaire du réseau située à 60 kilomètres au moins du point de départ.

a) Saison de printemps : Du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 15 Juin.

Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

b) Saison d'été : Du 15 Juin au 1<sup>er</sup> Octobre. Validité : jusqu'au 5 Novembre.

Réduction des aller et retour pour les trois premières personnes, de 50 % pour la quatrième et 75 % pour la cinquième et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Avantages spéciaux au chef de famille. Délivrance aux membres de la famille de cartes d'identité pour voyager isolément à demi-tarif entre le point de départ et le lieu de destination de leur billet.

Pour les membres de la famille, au-dessus de 3 personnes, faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

**Pèlerinage de Rocamadour**

*Billets d'aller et retour à prix réduits*

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>me</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>me</sup> classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

*Voyages d'excursions aux plages de la Bretagne.*

Pendant la Saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets d'excursions de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>me</sup> classes aux Plages de Bretagne, comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours. Prix des Billets (aller et retour) : 1<sup>re</sup> classe, 45 fr. — 2<sup>me</sup> classe, 36 fr. Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

*Billets complémentaires du Voyage d'Excursions ci-dessus*

Il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes réduits de 40 %, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1<sup>re</sup> classe, 55 fr. 50, 2<sup>me</sup> classe, 37 fr. 40.

*Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.*

Afin de permettre aux Touristes et aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre, du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre, au départ de toute gare de son réseau, des abonnements individuels et de famille de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'Aller et Retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la facilité de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne ; validité : 33 jours ; faculté de prolongation moyennant supplément.

Prix des cartes d'abonnement :

Côtes Nord et Sud de Bretagne. 1<sup>re</sup> classe, 130 francs ; 2<sup>me</sup> classe, 95 francs.

Côtes Nord et Sud de Bretagne et lignes d'embranchement vers la mer. 1<sup>re</sup> classe, 150 francs ; 2<sup>me</sup> classe, 110 francs.

Ces prix sont perçus lorsque la distance pour les parcours (Aller et Retour) n'excède pas 1.000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1.000 kilomètres, ils sont augmentés de 0 fr. 065, et de

0 fr. 045 (en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes) par kilomètre en sus.

Réductions pour les familles allant jusqu'à 50 %.

**Une Carte Touristique**

*De la Région Orientale des Pyrénées*

La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle a édité, sous forme de dépliant, une carte touristique concernant les Pyrénées-Orientales, l'Aube, l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne.

Ce document, établi de façon très artistique, donne avec la plus grande précision, le relief du sol, les moyens de communication et les localités ou sites les plus intéressants à visiter dans les régions sus visées.

Au verso de la carte, un texte de renseignements accompagné d'illustrations, fournit les indications les plus essentielles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser.

Le dépliant dont il s'agit est adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 80 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**MARCHÉ DE LA VILLETTE**

Jeudi 19 Juin 1913

| ESPÈCES       | ENTRÉES  |                           | RENOVI | PRIX PAR 1/2 KILOG.                      |                        |                        |
|---------------|----------|---------------------------|--------|--|------------------------|------------------------|
|               | DIRECTES | au Marché et à l'Abattoir |        | Les porcs se cotent au 50 k., poids vif. |                        |                        |
|               |          |                           |        | 1 <sup>re</sup> qualité                  | 2 <sup>e</sup> qualité | 3 <sup>e</sup> qualité |
| Bœufs.....    | 1.359    |                           |        | 0,82                                     | 0,76                   | 0,70                   |
| Vaches.....   | 494      | 647                       | 6      | 0,76                                     | 0,72                   | 0,68                   |
| Taureaux..... | 221      |                           |        | 0,74                                     | 0,70                   | 0,66                   |
| Veaux.....    | 2.093    | 1.914                     | 130    | 0,95                                     | 0,93                   | 0,87                   |
| Moutons.....  | 9.006    | 8.893                     | 1.537  | 0,98                                     | 0,95                   | 0,85                   |
| Porcs.....    | 4.164    | 2.676                     | »      | 0,62                                     | 0,61                   | 0,59                   |

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

EN SOUSCRIPTION

**ONÉSIME RECLUS ATLAS**

**DE LA PLUS GRANDE FRANCE**

160 cartes 4<sup>e</sup> en couleurs en 20 livraisons

160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60<sup>fr</sup> broché, 66<sup>fr</sup> relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.

Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76. ATTINGER FRÈRES Éditeurs, PARIS

**IMPRIMERIES A. COUESLANT**

**CAHORS (Lot)**

**ALENÇON (Orne)**

**20 PRESSES**

**Installation Moderne**

**Travaux en tous genres**

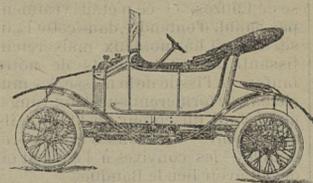
**LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS**

USINE DE CAHORS

**CHAUFFEURS**

Connaissez-vous  
**LES NOUVEAUTÉS 1913 ?**

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.



Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix, de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

**L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS**

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

TÉLÉPHONE 42

**GRANDE PHARMACIE**

**DE LA CROIX-ROUGE**

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : **Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies  
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

**La PHOSPHIODE GARNAL**

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES  
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires  
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal  
et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN  
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,  
de la Faculté de Médecine de Paris,  
2, Boulevard Ornano, Paris.